



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La conciliation travail/études, l'une des clés de la réussite

Mont-Joli, le 29 novembre 2010 – La conciliation travail/études chez les élèves de l'école du Mistral fait partie des priorités du plan d'action de l'école et sollicite l'implication des employeurs de la région. Pour mener à bien ce dossier, l'école du Mistral, la Commission scolaire des Phares et le Carrefour Jeunesse Emploi de La Mitis ont travaillé de concert et confié à monsieur Simon Jean le poste d'agent de liaison pour la conciliation travail/études.

Le projet de conciliation travail/études de La Mitis a pour objectif de favoriser l'emploi pour une partie des élèves de l'école du Mistral, mais tout en s'assurant que le temps consacré chaque semaine à un emploi ne menace pas la poursuite et la réussite de leurs études. Ce sont surtout les élèves de 4^e et 5^e secondaire qui sont concernés par cette conciliation entre les études et le travail. Environ 50% des élèves de 5^e secondaire de l'école du Mistral occupent un emploi occasionnel ou régulier à temps partiel.

Jusqu'à maintenant, près de 50 employeurs de La Mitis ont adhéré à ce programme et se sont engagés à encourager les jeunes qui sont à leur emploi à persévérer dans leurs études, jusqu'à l'obtention de leur diplôme de 5^e secondaire. Lorsque la deuxième année de recrutement sera complétée, en avril 2011, monsieur Simon Jean espère avoir rejoint et sensibilisé, au total, une soixantaine d'employeurs. Parallèlement à cette démarche, une autre est réalisée auprès des jeunes, afin de leur faire comprendre à quel point il est important pour eux de persévérer dans leurs études, même s'ils occupent un emploi.

Plusieurs jeunes doivent trouver un emploi pour des motifs économiques. Cependant, la frontière est parfois mince entre ce qui peut encourager un élève à poursuivre ses études ou l'amener à les abandonner. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est qu'un jeune quitte prématurément ses études (avant l'obtention de son diplôme d'études secondaires) pour occuper un emploi. Les personnes qui n'ont pas complété leur 5^e secondaire se retrouvent très souvent confinées dans des emplois précaires et mal rémunérés. Selon des études

récentes, le nombre maximal d'heures qu'un élève peut consacrer au travail sans menacer sa réussite scolaire est de 15 heures par semaine.

En plus des entreprises qui adhèrent au programme, la conciliation travail/études met à contribution plusieurs organismes partenaires dont, en tout premier lieu, les membres du pacte social de La Mitis. Le Carrefour jeunesse-emploi de La Mitis et la Commission scolaire des Phares s'impliquent de façon continue dans ce projet.

Tous les employeurs qui acceptent de participer à cette démarche de conciliation travail/études reçoivent une attestation de reconnaissance qu'ils sont invités à afficher sur les lieux de travail. De plus, les promoteurs de ce programme leur assurent une visibilité qui les identifie clairement comme des partenaires privilégiés de la réussite de nos jeunes. Pour en savoir plus sur la participation des employeurs, visitez le site du Carrefour jeunesse-emploi de La Mitis, à l'adresse www.cjemitis.ca.

Sources : *Renaud Bouillon*
Directeur
École du Mistral
418 775-7206, poste 2511

Simon Jean
Agent de liaison
Conciliation travail/études
418 775-6440